



1004 du 12 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le

ID : 976-200008886-20260712-1004DLB2026-DE

Berser
Levraut

Création d'une commission municipale thématique dédiée à la sécurité

Date de la convocation :
Le jeudi 03 juillet 2026

Date d'affichage :
23/07/2026

Nombres de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 5

Absents : 3

Votants : 25

POUR : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Compte rendu
exécutoire après dépôt
en préfecture de
Mayotte

L'an deux mille vingt et six, le 12 juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tsingoni se sont réunis à la salle de délibérations, après convocation, du 03 juillet, qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-12 alinéa 3 et sous la Présidence de M. ISSILAMOU Hamada, Maire.

Étaient présents : M. ISSILAMOU Hamada, Mme ABDALLAH Rahadati, M. ALI MINIHADJI Salimou, M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, Mme MLOI Siti Ladhathi, Mme ALI TAMOU Fatima, M. MROIVILI Saifilahi, Mme NAKIDI Mounafati, M. ABDOU Mouayad, Mme ALI Fatima, M. ALI Abdillah, M. MPELEKE Wilidane, Mme PLACI Polette, M. BACAR Fahardin, Mme IBRAHIM-IDJABOU Fatima, M. SAID Anli, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. MOHAMED M'ZE, M. EL DINI MADI Rifain, Mme HASSANI Kalathoumi, M. MIKIDADI Madihali, Mme BACAR Inchaty SOILIH, M. ABDALLAH Antoine, Mme CHEIK-AHMED Malika Saiendat, M. MADI SOUMAILA Soula,

Étaient représentés : Mme BACO MADI Hadidja donne pouvoir à M. ABDOU Mouayad, Mme SALIM Zaihati donne pouvoir à Mme ALI TAMOU Fatima, M. ABDOU Saïd donne pouvoir à Mme CHEIK-AHMED Malika Saiendat, M. Issa MAHAMOUDOU donne pouvoir à M. MIKIDADI Madihali, Mme SALIM Anziza donne pouvoir à M. ABDALLAH Antoine,

Etaient absents : M. AHAMADA Bacar M'bayé, Mme SAID MLARAH Nourati, Mme ALI Fatima ADAM

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un (e) secrétaire pris (e) au sein du Conseil, **M. MIKIDADI Madihali**, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-22 ;

Vu la délibération n°984 du 26 avril 2026 portant création des commissions thématiques municipales ;

Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

DÉCIDE la création d'une nouvelle commission thématique permanente intitulée : **Commission Sécurité et Tranquillité Publique**

FIXE le nombre de sièges de cette commission à 11 membres, en plus du Maire qui en est le Président de droit.

PRÉCISE que conformément aux règles de la représentation proportionnelle, les sièges sont répartis comme suit entre les listes siégeant au Conseil Municipal :

- Liste « Les Républicains » : 9 sièges
- Liste « MDM » : 2 sièges

PROCÈDE à la désignation des membres de cette commission, conformément aux candidatures présentées ce jour qui sont les suivants :

- M. MROIVILI Saifilahi
- M. ABDOU Mouayad
- Mme NAKIDI Mounafati
- M. MOHAMED M'ZE
- Mme ABDOU COLO Nassuhati
- M. EL DINI MADI Rifain
- M. ALI Abdillah
- Mme ALI Fatima
- Mme ALI TAMOU Fatima
- M. AHAMADA Bacar M'bayé

DIT que cette commission se réunira prochainement pour élire son/sa vice-président(e).

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le

ID : 976-200008886-20260712-1004DLB2026-DE

Berser
Levraut

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Municipal ont signé sur le registre d

Fait à Tsingoni, le 17/07/2026



Le Maire

M. ISSILAMOU Hamada

Le Maire